

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-4091

présenté par
Mme Mercier

à l'amendement n° 544 de Mme Battistel

APRÈS L'ARTICLE 25

I. – Compléter l’alinéa 2 par mots suivants :

« respectant un score environnemental fondé sur une analyse du cycle de vie de l’équipement précédant son utilisation intégrant notamment, et de manière proportionnée, les impacts sur le réchauffement climatique, la couche d’ozone, les ressources minérales et fossiles, la pollution de l’eau, la consommation d’eau et l’utilisation totale d’énergie primaire.

II. – En conséquence, après le même alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« Un arrêté précise les caractéristiques techniques auxquelles répondent ces équipements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même